

Charte du certificateur Ğ1

Une personne qui souhaite devenir membre de la Ğ1 (et donc entrer dans la toile de confiance) doit obtenir la certification de cinq membres. Dans la suite, cette personne est désignée par « postulant ».

Le certificateur s'engage à respecter cette charte.

Unicité du compte membre

Pour protéger la communauté Ğ1, il faut que chaque membre ait un seul compte membre. En effet, si une personne se faisait certifier sous deux identités différentes, elle cocréerait deux DU quotidiens au lieu d'un. Pour éviter cela, ou au moins faciliter la détection d'une double identité, le certificateur prend les précautions suivantes avant d'accorder sa promesse de certification :

- Il dispose de plusieurs moyens de contacter le postulant.
- Il connaît la ville de résidence du postulant, et a constaté que la carte des membres, dans cette ville, ne montre aucune identité qui pourrait correspondre au postulant.
- Il visite les éventuels profils du postulant sur les réseaux sociaux, compare les informations avec ce qu'il sait du postulant, et cherche d'éventuelles connaissances communes.
- Il prend connaissance de l'identité des autres certificateurs, s'ils sont déjà connus.
- Il communique la présente charte au postulant et s'assure qu'il l'a comprise et acceptée, puisqu'il sera lui-même amené à émettre des certifications après l'adhésion.

Si le postulant ne fait pas partie du réseau du certificateur, c'est-à-dire que ces deux personnes ont fait connaissance récemment, par exemple au cours d'un évènement autour de la monnaie libre, il est bon que le certificateur dispose d'une photo du postulant et connaisse son nom et son prénom.

Premières recommandations au postulant

Le certificateur vérifie que le postulant a bien compris la procédure suivante.

1. Installer un client Duniter (actuellement Cesium, Silkaj ou Sakia) sur un appareil numérique.
2. Préparer deux phrases de passe selon [ces recommandations de sécurité](#) : une qui servira d'identifiant secret, l'autre de mot de passe. Savoir que le système n'a pas de procédure « mot de passe perdu ».
3. Choisir un pseudonyme ou décider d'utiliser son nom ou une partie de celui-ci.
4. Créer un compte portefeuille. Recevoir une clé publique, qui est utilisable comme un RIB (relevé d'identité bancaire) de ce compte.
5. Obtenir cinq promesses de certification, et si possible attendre que les certificateurs soient synchronisés avant de demander l'adhésion (d'abord par Cesium, puis auprès des certificateurs).

Rappel : qu'elle soit membre ou non, une personne peut créer autant de comptes portefeuilles qu'elle le souhaite pour répartir ses Ğ1 et limiter les risques liés à l'accès à la monnaie. Chaque création de compte nécessite de choisir deux phrases de passe et chaque compte est identifié par une clé publique. Au moment de l'adhésion, le postulant choisit le compte portefeuille qu'il souhaite transformer en compte membre.

Promesse de certification

Le certificateur accorde sa promesse de certification s'il considère que les éléments dont il dispose permettent de raisonnablement garantir que le postulant n'est pas encore membre.

Pour éviter toute erreur, le postulant communique au certificateur la clé publique du compte portefeuille par lequel il demande l'adhésion. Le certificateur s'assure que cette clé publique correspond au postulant, soit par les informations (photo, pseudo, texte libre) du profil associé, soit par un envoi de quelques Ğ1 vers le compte ; le postulant les lui renvoie et prouve ainsi qu'il maîtrise l'interface.

Il est bon que le postulant mette en contact ses certificateurs, d'une part pour renforcer la certitude de l'unicité du compte membre, d'autre part pour que les certificateurs puissent se synchroniser.

Synchronisation

Le certificateur attend que le postulant déclare avoir (au moins) cinq promesses de certification.

Si c'est possible, il se synchronise avec les autres certificateurs, c'est-à-dire qu'ils visent à réunir les conditions pour que les certifications aboutissent (on appelle cela l'alignement des planètes) :

- Aucun certificateur n'a atteint son plafond de 100 certifications,
- Pour chaque certificateur, au moins 5 jours se sont écoulés depuis qu'une certification qu'il a accordée a été validée.

Si un certificateur a émis une ou plusieurs certifications qui ne sont pas encore validées, cela crée de l'incertitude et peut compromettre l'aboutissement de la procédure. En effet, une telle certification sera validée lorsque les planètes seront alignées pour le postulant concerné, ce qui dépend de nombreux paramètres en cascade¹.

De plus, la procédure peut échouer si le postulant se trouve à plus de 5 pas² de 80 % des membres référents³ (on appelle cela la règle de distance). Cependant, les certificateurs ne disposent pas d'outil pour prévoir cette situation.

Certification et ultimes recommandations

Le postulant demande l'adhésion (dans Cesium, sous *Mon compte > Options*, choisir *Devenir membre*), de préférence une fois que les certificateurs sont synchronisés. Cette demande d'adhésion déclenche un compte à rebours de deux mois, pendant lequel les cinq certifications doivent être émises et validées.

L'un des certificateurs s'assure que le postulant a téléchargé le document de révocation de son compte (dans Cesium, sous *Mon compte > Options > Compte et sécurité*), et qu'il le conserve précieusement. Il lui explique en quoi c'est utile :

¹ L'outil [g1-monit](#) permet de visualiser l'état des inscriptions en attente, et [WotWizard](#) indique la date d'entrée probable d'un postulant dans la toile de confiance.

² À l'issue de la procédure, le postulant sera à 1 pas du certificateur, à 2 pas des certificateurs de celui-ci, etc.

³ Un membre est référent lorsqu'il a émis et reçu un nombre suffisant de certifications. Le caractère suffisant est défini dans la [licence Ğ1](#).

- L'envoi du document de révocation à Dunitier permet d'annuler l'adhésion, c'est-à-dire de retransformer le compte membre en compte portefeuille.
- En cas de perte des identifiants, le compte et ses Ğ1 sont perdus pour tout le monde. Mais la révocation permet d'arrêter la cocréation de Ğ1 de ce compte, ce qui est indispensable avant de demander une nouvelle adhésion avec un autre compte portefeuille.
- En cas de vol des identifiants, la révocation empêche le voleur de s'approprier les DU quotidiens de la victime et d'agir en son nom.

L'un des certificateurs rappelle au postulant que chaque certification est valable deux ans, et que pour rester membre, il devra toujours avoir au moins cinq certifications en cours de validité. Il devra aussi renouveler son adhésion à chaque anniversaire de celle-ci : c'est une simple formalité qu'il peut effectuer seul dans Cesium.